Etablissement Public
Foncier de Lorraine

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 NOVEMBRE 2015

Délibération N° 15/ 030

BUDGET INITIAL 2016

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu le règlement intérieur adopté par le conseil d'administration le 23 juin 2015, et notamment son article 14,

Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

Sur proposition du Président,

Le conseil d'administration fixe à 23 000 000€ le produit de la Taxe Spéciale d'Equipement à recouvrer en 2016, correspondant aux encaissements annuels nets des remboursements et dégrèvements, après déduction de tout frais d'assiette et de recouvrement.

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 82 ETPT hors plafond
- 69 691 800 € d'autorisations d'engagement dont :
  - personnel : 5 890 500 €
  - fonctionnement : 63 201 200 €
  - Investissement : 600 100 €
- 73 009 700 € de crédits de paiement dont :
  - personnel : 5 890 500 €
  - fonctionnement : 66 513 000 €
  - Investissement : 606 200 €
- soit un solde budgétaire de - 15 160 700 € (déficit)

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- variation de trésorerie : - 16 660 700 € (prélèvement)
- résultat patrimonial : - 20 088 500 € (perte)
- capacité d'autofinancement : - 14 578 500 € (insuffisance)
- variation de fonds de roulement : - 15 160 700 € (prélèvement)

Le conseil d'administration fixe pour le Comité d'entreprise :

- la subvention de fonctionnement à 0,2% de la masse salariale réelle de 2016
- la contribution aux activités sociales et culturelles à un minimum de 45 000€

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

REGION DE LORRAINE
SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES
Vu et Approuvé
METZ, le - 1 DEC. 2015
Le Préfet de la Région Lorraine

Le Président du Conseil d'Administration,

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE

Julien FREYBURGER

Nacer MEDDAH

PREFECTURE DE LA REGION LORRAINE
SGAR 02